




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-595**

Séance publique du

16 décembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1166346-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION ENVIROBAT BDM (BÂTIMENTS DURABLES
MÉDITERRANÉENS)**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BOUDON Jacques

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION ENVIROBAT BDM (BÂTIMENTS DURABLES MÉDITERRANÉENS)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous avez décidé, le 1er février 2019, de porter la candidature de la Commune d'Aix en Provence au label "Territoire Durable – une COP d'avance".

Afin de répondre en partie à l'ambition 2 "Aménager un territoire durable" de ce label, il vous est proposé de faire adhérer la Commune d'Aix en Provence à l'association envirobatBDM.

Cette association propose d'accompagner les maitres d'ouvrages d'un projet de construction ou de rénovation en milieu méditerranéen sur ses aspects environnementaux, sociaux et économiques. Le projet bénéficiant de cette démarche pourra être ainsi reconnu « Bâtiment durable méditerranéen » (BDM).

Cette adhésion permettrait également :

- De développer le réseau de professionnels en relation avec le développement durable du bâtiment. L'association compte près de 300 structures adhérentes représentant tous les corps de métier de la construction : Maitres d'ouvrages, Maitres d'œuvre, entreprises, fabricants, négoce, industriels, organisations professionnelles et chambres consulaires et organismes de formation.

- De bénéficier de l'assistance téléphonique Fil Vert de l'association qui facilite l'accès à l'information sur les thématiques relatives à la construction, la réhabilitation et l'aménagement durables ;
- D'accéder aux ressources de l'enviroBOITE de l'association qui représente 1700 ressources en ligne, dont près de 300 exemples de bâtiments durables méditerranéens, soit un retour d'expérience sur plus de 1,3 million de m² reconnus BDM en 2017 ;
- De bénéficier de tarifs préférentiels pour la formation des agents de la Commune sur les thématiques de développement durable du bâtiment.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'Association envirobatBDM ;
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation prévue à cet effet au titre de l'année 2020, pour un montant de 3 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette adhésion.

DL.2019-595 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION ENVIROBAT BDM (BÂTIMENTS DURABLES MÉDITERRANÉENS)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»